

# MARCHÉ SIMPLIFIÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'ACHAT D'UNE AUTO LAVEUSE A BATTERIE

Passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016  
et de l'ordonnance du 23 juillet 2015

## Chapitre I - IDENTIFIANTS

### A - LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : **Collège le Monteil**  
**Rue Henri Pourrat - BP 36**  
**43120 MONISTROL SUR LOIRE**

Représenté par : **M. EXBRAYAT Laurent**

Comptable assignataire des paiements : **Agent Comptable du Lycée Léonard  
de Vinci - 43120 Monistrol sur Loire**



**En guise de conclusion du marché, le chef d'établissement ne  
signera que l'acte d'engagement, aucun document émanant du candidat  
ne sera signé.**

### B - MARCHE N° 2019-1

**Objet du marché : acquisition d'une auto laveuse à batterie**

## CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le décret du 25 mars 2016 et de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

**Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 209 000 € H.T.)**

## Chapitre III - RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### A. Date et heure limites de dépôt des offres :

**le lundi 10 juin 2019 à 12 h 00.**

### B. Modalités d'envoi

A partir du 01 octobre 2018, et pour tout marché  $\geq$  25000€ H.T., obligatoirement par voie électronique sur le site de l'AJL : plateforme de publication des marchés publics des EPLE.

## C. Critères de choix avec leur ordre de priorité

### Méthode de classement des critères de jugement :

- Critère prix des prestations: 45%  
(prix détaillé, distinguant prix d'achat et coût de la maintenance. Aucun frais de livraison, d'installation, de mise en service formation des utilisateurs ne sera accepté)
- Qualité des prestations proposées : 10%  
(Qualité du service après-vente, références, durée de garantie, coût de la maintenance, respect de la date de livraison, visite sur site et essai de matériel, formation des utilisateurs)
- Qualité technique de l'offre : 45%  
(Adéquation de l'offre au cahier des charges, fiabilité du matériel, facilité d'utilisation,)

## D. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. PEYRE Jean-Louis, gestionnaire Tél. : 04 71 66 06 79  
Port : 06 11 86 20 43  
Fax. : 04 71 66 54 95  
Email : [int.0430663M@ac-clermont.fr](mailto:int.0430663M@ac-clermont.fr)

## E. Variantes

Les variantes sont acceptées après réponse à l'offre de base.

# Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHE

## Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'une auto laveuse à batterie.

## Article 2 : Allotissement

Sans objet.

## Article 3 : Durée du marché

Sans objet.

## Article 4 : Clauses techniques et particulières

Désignation du matériel :

- Auto laveuse autotractée à batterie
- Chargeur intégré
- Batterie gel sans entretien ou au plomb (réponse attendue aux 2 technologies)
- Autonomie minimum 2 heures
- Largeur de travail minimum 50 cm
- Réservoirs lavage et récupération minimum 40 litres
- Dimensions permettant l'accès aux ascenseurs de l'établissement (surface intérieure 100 x 135 cm)
- Fournie avec disques adaptés aux sols suivants : carrelage, béton lisse, dalami (dalles vinyl)
- Fonctionnement silencieux permettant l'utilisation pendant les cours
- Possibilité de déplacement sur sol dégradé entre 2 bâtiments scolaires

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales :  
fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

- Garantie constructeur PMO un an minimum, proposition de contrat de maintenance acceptée
- Visite et démonstration de matériel souhaitées
- Livraison / mise en route au 8 juillet 2019 au plus tard

### **Article 5 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

### **Article 6 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par le présent document valant Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Particulières et Cahier des Clauses Techniques et Particulières.

### **Article 7 : Garanties**

Minimum 1 an pièces et main d'œuvre, ou contrat de maintenance, à préciser dans l'offre.

### **Article 8 : Avance forfaitaire**

Sans objet.

### **Article 9 : Prix et rythme des paiements**

#### ➤ **Nature des prix**

Les prix sont unitaires.

#### ➤ **Forme des prix**

Les prix sont fermes. La réponse au marché sera mentionnée en prix HT et TTC, en chiffres et en lettres. Le taux de TVA devra être indiqué.

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué à la page 7.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret N° 2002-232 du 21 Février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

### **Article 10 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

### **Article 11 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

## Chapitre V - Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics



Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- <sup>4/2</sup>qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

## Chapitre VI - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales :  
fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce:

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

**Prix :**

5/2

**Voir devis**

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

**2°) Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°) Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Établissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

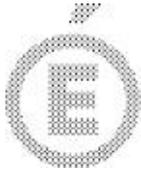
**JOINDRE UN RIB ORIGINAL**

**A** \_\_\_\_\_ , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales :  
fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).



6/2

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir devis) :

à :

le :

*le Pouvoir Adjudicateur*  
Monsieur le Principal

M. EXBRAYAT Laurent

Notification du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION,

UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE.

A \_\_\_\_\_, le

Le Titulaire

**Avertissement :**

*Le présent document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre I.*

*Il contient à la fois :*

- les mentions qui relèvent du règlement de la consultation (Chapitre II)*
- le Cahier des Clauses Particulières (Chapitre III)*
- les mentions de l'Acte d'Engagement (Chapitres, IV et V)*

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales :  
fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).